Proximum

Les nouveaux CCAG

Durée : 3 heures

CONTEXTE

Longtemps attendus, les arrêtés interministériels approuvant les six nouveaux CCAG ont enfin été publiés au Journal officiel du 1er avril 2021 !
Fruit d'un travail collaboratif mené depuis bientôt 2 ans, la réforme des CCAG, menée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la commande publique a eu plusieurs ambitions : Outre la mise en cohérence des CCAG avec les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles intervenues depuis 2009, la révision des CCAG a pour objectif de faire de ces documents des outils au service de l'efficacité de la commande publique !

- par l'introduction de davantage de contradictoire dans les relations contractuelles
- un meilleur accès des PME aux marchés,
- une plus grande prise en compte des préoccupations sociales et environnementales,
- une plus forte intégration de la dématérialisation et des questions de protection des données personnelles,
- ainsi que la valorisation des modes de règlement amiable des différends.

Un sixième CCAG dédié à la maitrise d'œuvre voit le jour, répondant à une attente forte des acteurs de la construction.

Les nouveaux CCAG sont entrés en vigueur le 1er avril 2021. Ils peuvent être utilisés dès à présent par les acheteurs publics. Toutefois, ces derniers peuvent encore se référer aux versions 2009 jusqu'au 30 septembre 2021.

Documents de références pour la passation et l'exécution des marchés, les CCAG 2021 doivent être parfaitement connus afin d'être utilisés par l'ensemble des acheteurs publics.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Public

- Agents et responsables des services achats /marchés
- Gestionnaires de marchés, rédacteurs, juristes, services techniques et opérationnels et toute personne intervenant dans des marchés publics

Prérequis

- Maîtriser la réglementation de base des marchés publics
- Préparer cette formation en amont (visionnage des documents, quiz éventuels …)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les objectifs visés par la réforme des CCAG
- Comprendre l'organisation et la décomposition des nouveaux CCAG, notamment avec l'apparition du CCAG Maitrise d'œuvre
- Mettre à jour ses pratiques grâce à l'utilisation des nouvelles règles des CCAG
- Appliquer de manière efficiente les nouveaux CCAG dans vos documents contractuels

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

1. Les axes communs à tous les CCAG :
    - ✓ Architecture et modalités d'utilisation des nouveaux CCAG
    - ✓ Maintien du principe de référence à un CCAG unique
    - ✓ Equilibre dans les relations contractuelles et recours aux dérogations
    - ✓ Actualisation, adaptation et harmonisation de la terminologie, des clauses communes et similaires
2. Les ambitions concrètes des nouveaux CCAG dans les faits !
    - En termes d'exécution financière :
        - ✓ fixation du montant de l'avance
        - ✓ encadrement des pénalités de retard
        - ✓ clauses incitatives et révision de prix
        - ✓ Intégration Loi PACTE en matière d'ordres de service
    - En termes de propriété intellectuelle
        - ✓ Une clause de propriété intellectuelle unique pour tous les CCAG
        - ✓ Hors CCAG-Moe
    - En termes de dématérialisation
        - ✓ Forme des échanges
        - ✓ Facturation électronique
        - ✓ Traitement des données à caractère personnel
    - L'amélioration des conditions de règlement des différends
        - ✓ Règlement à l'amiable
        - ✓ Reprise de la jurisprudence et délai de recours contentieux
        - ✓ Plus de contradictoire
    - La prise en compte du développement durable dans sa dimension sociale ET environnementale !
3. Zoom sur les nouveautés spécifiques par CCAG
    - Du CCAG Travaux :
        - ✓ OS, révision des prix
        - ✓ Approvisionnement
        - ✓ Décompte final
        - ✓ DOE
        - ✓ Assurances …
    - Du CCAG MOE :
        - ✓ Démarche BIM
        - ✓ Sous-traitance encadrée
        - ✓ Pièces particulières
        - ✓ Droits de propriété intellectuelle
        - ✓ Avenant…

ORGANISATION

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle virtuelle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Auto-learning : parcours préparatoire (vidéo, quiz..)
- Quiz
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaires d'évaluation de la formation